

Contribution de
Jean-Paul Willaime

Directeur d'études à l'*Ecole Pratique des hautes Etudes*
Ancien directeur (2005-2010) de l'*Institut Européen en Sciences des Religions*

La contribution d'une laïcité de dialogue au renforcement de l'appartenance à la nation

La place des religions dans la société et le débat public fait débat en France comme dans d'autres pays¹. Quant à la laïcité, si elle n'est pas, dans la conjoncture socio-religieuse actuelle, fondamentalement remise en cause, elle est questionnée dans la façon dont elle est comprise et appliquée. Ce qui provoque des débats et controverses sur les façons de concevoir la place et le rôle des religions dans des démocraties fondées aussi bien sur la séparation des Eglises et de l'Etat que sur le respect de la liberté de conscience, de pensée et de religion.

Il n'est pas inutile de rappeler que la laïcité, ce n'est pas l'Etat *séculariste*, mais l'Etat *séculier*, c'est-à-dire, dans les sociétés démocratiques, un Etat neutre et impartial par rapport aux religions et convictions de ses ressortissants, autrement dit un Etat qui, en tant qu'Etat, ne professe ni une religion particulière, ni une quelconque philosophie athée de la vie. Cet Etat *séculier*, qui implique le caractère laïc des institutions et services publics (et de leurs agents), ne signifie pas que la société soit laïque. Les personnes qui composent cette dernière peuvent y avoir des options religieuses ou non très diverses et les Etats peuvent prendre en compte de diverses manières cette composante des sociétés civiles en intégrant leurs contributions à la vie publique. Dans la plupart des pays d'Europe, la réelle autonomie du politique et du religieux n'apparaît d'ailleurs pas incompatible avec

1 Pour de plus amples développements, nous nous permettons de renvoyer à trois de nos études :

- « L'expression des religions, une chance pour la démocratie », in *Projet* n°342, octobre 2014, pp. 5-14.
- « La prédominance européenne d'une laïcité de reconnaissance des religions », in *Laïcité, laïcités. Reconfigurations et nouveaux défis* (sous la dir. de Jean Baubérot, Micheline Milot et Philippe Portier), Paris, Editions de la maison des sciences de l'homme, 2014, pp. 101-122.
- « Le plaidoyer de Paul Ricoeur pour une "laïcité positive de confrontations" » in *Double défi pour l'école laïque : enseigner la morale et les faits religieux* (sous la dir. d'Isabelle Saint-Martin et Philippe Gaudin), Paris, Riveneuve éditions, 2014, pp. 41-63.

diverses formes de reconnaissance sociale des religions qui associent l'indépendance réciproque de l'Etat et des religions et une prise en compte explicite de leur place et de leur rôle dans la société.

Les groupements religieux mobilisent profondément les personnes qui y participent, ils ont, comme les partis politiques, des dimensions affectives et militantes. Et comme toute réalité militante et convictionnelle, ils peuvent générer, dans certaines circonstances, des attitudes intolérantes, voire des fanatismes et des violences. De là la nécessité d'une laïcité qui nous protège contre les menées cléricales et absolutistes que peuvent avoir les religions lorsqu'elles veulent imposer par la contrainte leur normativité à leurs membres (risque de cléricalisme interne et de dérives sectaires), voire étendre leur normativité à toute la société (risque de cléricalisme externe et de césaro-papisme). Les religions peuvent mener aux communautarismes si elles tendent à « enfermer » leurs membres dans leur réseau en les coupant le plus possible de la société environnante, voire en leur faisant percevoir la société globale comme une réalité diabolique qu'il faut fuir et combattre. Reconnaissons qu'aujourd'hui, si ces risques sont réels et non virtuels dans de trop nombreux pays, ils sont faibles en France et dans l'Union européenne, même si quelques jeunes et moins jeunes en perte de repères peuvent être fanatisés par des meneurs religieux ou prétendus tels (comme certains ont pu l'être par des conceptions politiques radicales justifiant la violence). Face à l'attrait morbide qu'ont des personnes pour le djihad version Etat islamique, face aux risques terroristes, la vigilance et la mobilisation de l'Etat et de la société elle-même sont nécessaires et légitimes. Pour autant, ce n'est pas une raison pour s'arc-bouter sur une conception défensive de la laïcité visant à protéger la société des religions comme si celle-ci était une citadelle assiégée par les fanatismes politico-religieux. Au contraire, c'est une raison supplémentaire pour mettre en oeuvre, à destination des personnes religieuses qui dans leur très grande majorité ne sont pas des fanatiques, une conception pro-active et inclusive de la laïcité, autrement dit d'une laïcité qui, suffisamment assurée d'elle-même, peut prendre positivement en compte les apports des composantes religieuses de la société. Cette laïcité inclusive nous paraît le meilleur rempart contre les fanatismes religieux. Elle peut s'appuyer sur le fait que les religions nourrissent aussi des engagements solidaires et profondément altruistes, qu'elles sont des réservoirs d'espérances qui peuvent socialiser les personnes, en particulier les jeunes, dans une normativité structurée et structurante, les prémunir contre le

pessimisme et leur donner envie d'agir quelles que soient les difficultés du présent. Les religions sont des ressources convictionnelles qui peuvent nourrir la participation démocratique et encourager des engagements républicains. Les responsables de collectivités territoriales qui pratiquent sur le terrain une laïcité de dialogue l'ont parfaitement compris.

Il est fréquent aujourd'hui de voir des mobilisations religieuses en faveur de l'*engagement civique* (contre l'abstention électorale), les religions venant ainsi au secours d'un politique désenchanté et décrédibilisé. Face au risque de ne pas traiter humainement les réfugiés, les étrangers et les Français en situation d'extrême précarité (y compris les vieillards et les personnes handicapées), face aux risques de stigmatisation de certaines populations (comme les Roms), les autorités religieuses mobilisent l'éthique de la fraternité que promeut leur religion. Des militants associatifs puisent dans les *ressources éthiques* de leurs religions pour s'engager dans des actions de solidarité à destination des pauvres et des laissés pour compte et interpellent les pouvoirs publics sur leur devoir d'humanité. Dans le domaine *écologique*, la nécessité d'instaurer des limites en matière d'exploitation des ressources (développement durable) et de sauvegarder un environnement vivable, y compris en préservant notre climat, incite des militants écologiques à rechercher le soutien des religions pour prôner une plus grande sobriété, y compris en passant par la pratique régulière du jeûne. Mais les religions n'interviennent pas seulement dans le domaine de l'éthique sociale, elles s'engagent également sur le terrain de la diversité culturelle et religieuse en cherchant à faire de celle-ci un atout plus qu'un obstacle à l'intégration. Face à ceux qui brandissent un prétendu « clash des civilisations » qui opposerait les religions, notamment le christianisme par rapport à l'islam, les religions répondent par l'intensification des *relations interreligieuses* et le développement de *dialogues interreligieux* à l'échelon local, régional, stato-national (« Conférence des Responsables de Culte en France » créée en 2010) et international.

Sur d'autres sujets, comme les questions relatives à la *sexualité*, au *genre*, à la *filiation*, la gestation pour autrui, la procréation médicalement assistée et le risque d'eugénisme, la *fin de vie* et le risque d'euthanasie, les religions font entendre leur voix et osent la controverse. Dans ce dernier domaine tout spécialement, certaines voix laïques ont eu tendance à vouloir renvoyer les Eglises dans leur sacristie en leur enjoignant de se limiter à ce qui les concernerait

uniquement : les questions spirituelles et le culte. Comme si les religions se limitaient au for interne et à des pratiques à l'intérieur des édifices du culte ! N'aurait-on pas tendance à accueillir sélectivement le rôle des religions dans l'espace public ? De façon positive dans certains domaines, notamment celui de l'éthique sociale, et de façon négative dans d'autres (notamment celui de l'éthique sexuelle et familiale ? Or la participation des groupes religieux au débat public n'est pas à géométrie variable selon les sujets et sa légitimité ne dépend pas de son degré de conformité aux tendances dominantes du moment. Une laïcité démocratique et non autoritaire ne doit pas disqualifier les interlocuteurs religieux au prétexte qu'ils seraient contre certaines évolutions. Leurs points de vue font partie du débat et les tensions sont non seulement inévitables, mais structurelles : elles témoignent d'une bonne santé de la laïcité. C'est ce que Paul Ricoeur appelait « une laïcité positive de confrontations » qui rend justice à la diversité de la société civile.

Précisément parce qu'il y a séparation des Eglises et de l'Etat, autonomie respective des religions et de l'Etat, il est normal qu'il y ait des tensions entre autorités religieuses et autorités publiques. La laïcité, au-delà du respect des libertés qu'elle implique (liberté de conscience, de pensée et de culte), repose sur un double renoncement : le renoncement de l'Etat au pouvoir spirituel et le renoncement des autorités religieuses au pouvoir temporel. Par ce double renoncement, le politique nous protège des velléités cléricales des religions et les religions nous protègent des velléités totalitaires d'un l'Etat qui voudrait diriger les consciences et imposer une conception de la vie. Ce double renoncement introduit une tension qui est structurelle entre l'Etat et les religions. L'Etat, en démocratie, n'est pas et ne doit pas être une Eglise, il doit pouvoir autoriser et garantir non seulement la diversité des convictions religieuses et philosophiques des uns et des autres, mais aussi, *dans certaines limites*, les diverses façons de concevoir et de vivre une vie digne et bonne. *Dans certaines limites*, c'est-à-dire dans les strictes limites de l'Etat de droit, de l'ordre public en démocratie et des droits humains (incluant l'égalité homme-femme). En proposant, en 2012-2013, de réactualiser et de rendre plus cohérent « un enseignement de la morale laïque », l'Education nationale de la République était dans son rôle car il est important que l'école publique, comme école de tous, enseigne les valeurs communes et éduque aux normes élémentaires de la civilité et du vivre-ensemble. Mais il a été judicieux d'évoluer d'un « enseignement de la morale laïque » à « un enseignement laïque

de la morale ». Car il ne s'agit pas d'enseigner une morale particulière, la « laïque », qui viendrait se poser en alternative, voire en opposition par rapport à d'autres morales, notamment religieuses, mais d'enseigner une morale *commune* qui doit convenir aussi bien aux enfants et familles athées qu'aux enfants et familles catholiques, protestantes, musulmanes, juives... Cette morale *commune* exclut aussi bien les options intégristes et fondamentalistes des religions qui contreviennent aux droits de l'homme et du citoyen en démocratie (les droits humains incluant l'égalité des hommes et des femmes) que les options sécularistes qui considèrent que seule l'absence de religion permettrait de concevoir cette morale commune.

Les valeurs de la démocratie, en particulier celles des droits de l'homme, sont fragilisées si elles ne sont pas résolument transmises et légitimées à travers des cultures particulières, qu'elles soient religieuses ou philosophiques, et portées par des organisations ayant une base sociale large. « L'heure n'est plus où la communauté des citoyens devait être conquise en émancipant les individus de leurs ancrages symboliques ; aujourd'hui c'est bien plutôt ces ancrages symboliques qui peuvent contribuer à former des communautés de citoyens alors que celles-ci sont menacées par les effets croisés de l'individualisation et de la mondialisation »². Si l'humanisme démocratique s'est souvent construit en opposition aux religions, ces dernières pourraient, dans un monde séculier désenchanté, constituer de précieux appuis pour les pouvoirs publics dans le combat républicain pour les valeurs fondamentales de liberté, d'égalité et de fraternité, y compris pour défendre la laïcité elle-même.

² Comme nous l'écrivions dans notre contribution « Reconfigurations ultramodernes » (p.155) au volume d'*Esprit* de mars-avril 2007 sur « les effervescences religieuses dans le monde ».